

À partir du 28/01/2020 les horaires de passage de votre facteur évoluent



Connaissez-vous toutes les facettes du métier de votre facteur ?

- Distribution de courriers, mais aussi de colis dont le nombre s'est accru en lien avec le développement du commerce en ligne
- Distribution de carnets « beaux timbres » à domicile, de stickers de suivi ou d'emballages prêts-à-poster.
- Livraison de courses ou de repas.
- Visite à domicile des plus âgés dans le cadre du service « Veiller Sur Mes Parents »
- Installation et prise en main d'Ardoiz, la tablette conçue pour les seniors
- Collecte de colis en boîte aux lettres

Et, pour les professionnels

- Remises commentées de catalogues
- Collectes de colis à la demande
- Enlèvements de matières à recycler...

Autant de missions qui permettent de répondre aux besoins de proximité des familles et des professionnels. Le développement de ces services conduit à une évolution du métier de facteur vers plus de contacts clients, tout au long de la journée

À partir du 28 Janvier 2020 votre facteur réalisera donc sa tournée sur une amplitude horaire élargie : il pourra ainsi être amené à passer à votre domicile **à des horaires différents de ceux que vous connaissez aujourd'hui**. N'hésitez pas à le solliciter sur les services qu'il peut désormais vous apporter

La Poste se transforme pour mieux vous accompagner au quotidien.